RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l’entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	:	**MONOPIST – DISPOSITIF DE PRESSION**
Forme du produit	:	Article
Code du produit	:	A6E60200462

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

DISPOSITIF DE PRESSION - Le MONOPIST est composé d’un corps métallique renfermant un initiateur de type « automobile » et un chargement générateur de gaz. En configuration de stockage et de transport la cartouche est munie d’un protecteur mécanique et ses fils sont shuntés. Un courant électrique initie l’initiateur qui allume la charge propulsive provoquant par combustion la génération de gaz.

Lors du fonctionnement de l'équipement, l'utilisateur ne doit pas être à proximité.

Réservé à un usage professionnel

Utilisations déconseillées

Toute autre utilisation est interdite

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siemens SAS

15-17 Av Morane Saulnier

78140 VELIZY VILLACOUBLAY

T +33 (0)1 85 57 01 00

F : +33(0)1 39 56 42 08

standard.siege@siemens.com

1.4. Numéro d’appel d’urgence

Numéro d'urgence	:	Le numéro de téléphone d’urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d’obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d’appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d’urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l’ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp

Contact d’urgence (24/24) GBK/Infotrac ID 102973

Tel international (001) 352 323 3500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Explosifs, division 1.4	H204

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l’environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d’étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS01

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H204 - Danger d'incendie ou de projection.

Conseils de prudence (CLP) : P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances : Non applicable

3.2. Mélanges : Non applicable

Forme du produit : Article

L’article contient les composants suivants :

Nom	Identificateur de produit	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	%
2,4,6-trinitro-m-phénylate de plomb; 2,4,6-trinitrorésorcinate de plomb; styphnate de plomb substance de la liste candidate REACH (Lead styphnate) (Note 1)	(N° CAS) 15245-44-0 (N° CE) 239-290-0 (N° Index) 609-019-00-4	Unst. Expl, H200 Repr. 1A, H360Df Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	< 0,1%
Boron (Classification CLP issue de la position majoritaire de l'inventaire des notifications ECHA)	(N° CAS) 7440-42-8 (N° CE) 231-151-2	Acute Tox. 4 (Oral), H302	< 0,1%

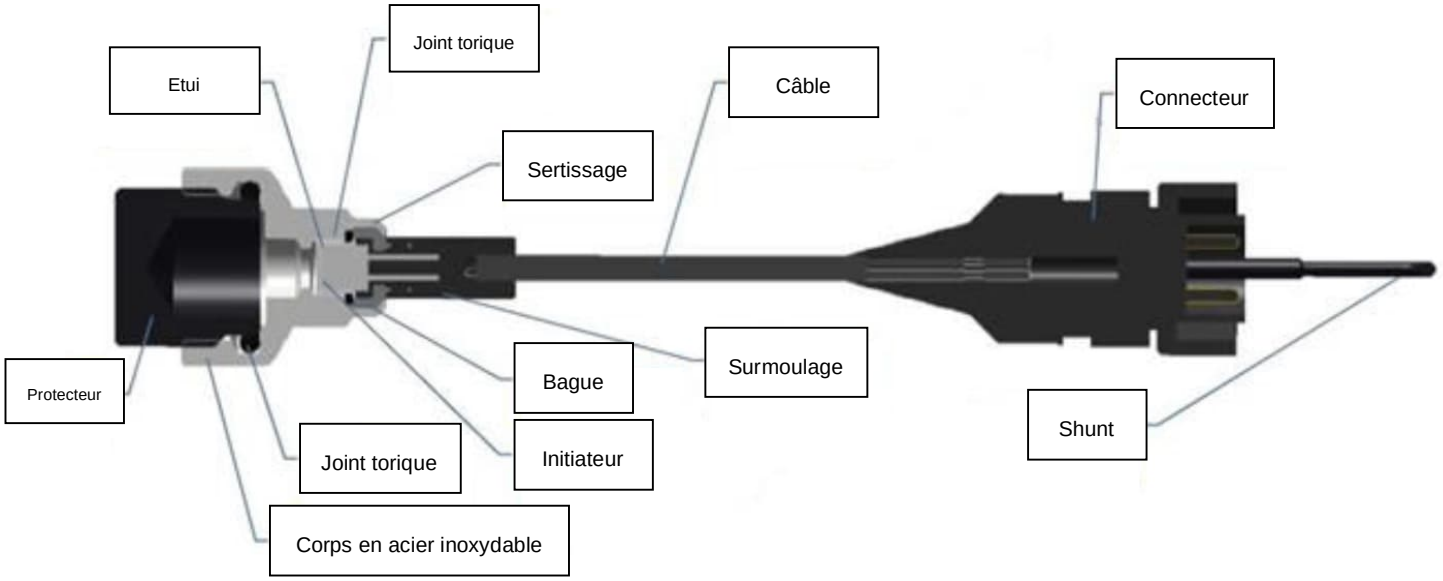

Masse de matière pyrotechnique (kg) totale par objet : 0,00012 -- Masse totale de l'objet (kg) : 0,3

La commande balistique est composée d’un corps métallique renfermant un initiateur de type « automobile » contenant 120mg de composition pyrotechnique. En configuration de stockage et de transport la cartouche est munie d’un protecteur mécanique. En fonctionnement, l'équipement est installé sur l'ensemble supérieur, un courant électrique initie l’initiateur qui allume la charge propulsive provoquant par combustion la génération de gaz.

Effets principaux : Génération de gaz chaud hors protecteur et non montée sur l'ensemble supérieur

Aucune source électrique n'entre dans la composition de l'équipement.

Les articles soumis à l’examen UE de type sont définis dans le tableau suivant :

P/N	Variante	Diamètre	Longueur	MA*	Masse totale
COBA_2011_10	MONOPIST	30 mm	260 mm	30±5 mg $C_6H_3N_3O_9Pb$ 75±5 mg $BKNO_3$	108,8 g

* MA : masse de matière active

Les dispositifs de pression MONOPIST sont utilisées pour actionner des vannes qui équipent les installations fixes de protection contre les risques d’incendie.

Les dispositifs de pression MONOPIST sont constituées d’un corps cylcindrique en acier inoxydable, sur lequel est serti un câble électrique relié à un connecteur (4 broches) équipé d’un shunt.

Les dispositifs de pression MONOPIST contiennent un allumeur électrique, fourni par la société EMS PATVAG, certifié UE de type sous le numéro d’enregistrement 2231-P1-026/2013, qui à partir d’un signal électrique de commande va générer des gaz destinés à actionner une vanne.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Il est conseillé de suivre les règles générales de premiers secours.

En cas d'inhalation du produit de réaction :
Apport d'air frais. Si des difficultés respiratoire apparaissent : consulter un médecin.

En cas de contact de la peau avec les produits de réaction / articles déclenchés :
Nettoyer la partie touchée avec de l'eau propre. Refroidir les brûlures et les protéger des agents pathogènes. Panser les plaies ouvertes avec du matériel stérilisé. Consulter immédiatement un service médical spécialisé.

En cas de contact des yeux avec les produits de réaction :
Rincer avec de l'eau propre. Consulter un ophtalmologiste si la moindre irritation se fait ressentir.

Ingestion : L’ingestion de cet objet n’est pas raisonnablement prévisible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée spécifique disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée spécifique disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l’incendie

5.1. Moyens d’extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Les moyens traditionnels de lutte contre les incendies peuvent être utilisés.

Moyens d'extinction interdits :

Sans objet

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En conditions normales de stockage et en cas d’incendie, l'équipement peut être initié sans générer d’effets externes si il est équipé de son protecteur.

5.3. Conseils aux pompiers

Sans objet si ce produit est stocké.

Si ce produit est en utilisation sur une installation d’Extinction Automatique, les pompiers suivent les consignes concernant les bouteilles d’agent extincteur sous pression sur lesquelles se trouve les déclencheurs MONOPIST.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Pour les non-secouristes

Evacuer les lieux rapidement – Prévenir les autorités.

Pour les secouristes

Attention : Explosifs, division 1.4

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Les composants pyrotechniques sont fortement intégrés et confinés mécaniquement dans le dispositif de pression.

En cas de dispersion accidentelle, les composants pyrotechniques doivent être recueillis par un personnel habilité pour être évacués et éliminés, si nécessaire.

- éviter les chocs, les frictions, tout ce qui pourrait provoquer une étincelle ou une décharge électrostatique,

- éloigner toute source de chaleur.

6.2. Précautions pour la protection de l’environnement

Non applicable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les composants pyrotechniques sont fortement intégrés et confinés mécaniquement dans le dispositif de pression.

En cas de dispersion accidentelle, les composants pyrotechniques doivent être recueillis par un personnel habilité pour être évacués et éliminés, si nécessaire.

- éviter les chocs, les frictions, tout ce qui pourrait provoquer une étincelle ou une décharge électrostatique,

- éloigner toute source de chaleur.

Aprés ramassage des objets : Laver la zone contaminée en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel. Durant les opérations de nettoyage, continuer à observer les précautions de manipulation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l’élimination, voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors des manipulations, le protecteur doit rester en place sur l'équipement, il ne doit être enlevé que juste avant l’intégration finale sur l’ensemble supérieur, par un personnel formé, en éloignant la partie avant de l'équipement, des personnes ou des récipients contenant des produits inflammables.

Le shunt doit être conservé pendant toutes les manipulations de l'équipement jusqu'à son raccordement électrique sur le moyen d'initiation de l'ensemble supérieur.

Agir avec précaution suivant les principes décrits dans le décret 2013-973 du 29.10.13. Utiliser des gants, lunettes, vêtements de protection ainsi qu’un casque anti-bruit.

Pour la manipulation de l’ensemble supérieur équipé et si nécessaire, utiliser les moyens de manutention conformes au décret cité ci-dessus (si conditions nécessaires et suffisantes).

S’abstenir systématiquement de tout acte brutal.

Au cours de son intégration et de sa manipulation, et ce à compter du moment où l’on dépose le protecteur mécanique, l'équipement peut être assimilée à une Classe / Division de Risque / groupe de compatibilité : 1.3C, sous réserve des dispositions particulières de sécurité du travail de l’utilisateur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

En emballage d’origine, stockage à une température comprise entre -30°C et +50°C, avec une hygrométrie < à 80%. Stockage en conformité avec le décret 2013-973 du 29.10.13 complété par l’arrêté du 29 mai 2015 fixant les règles relatives à l’évaluation des risques et à la prévention des accidents dans les établissements pyrotechniques.

Compatibilité au stockage : Respecter les règles de l'arrêté ministériel du 20/04/2007 modifié (ou les réglementations locales hors France)

Matières incompatibles : Substances acides, substances alcalines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l’exposition

Contrôles techniques appropriés :

Lors du fonctionnement de l'équipement, l'utilisateur ne doit pas être à proximité.

Protection des mains	:	Utiliser des gants adaptés.
Protection oculaire	:	Utiliser des lunettes adaptées
Protection de la peau et du corps	:	Utiliser des vêtements de protection adaptés
Protection des voies respiratoires	:	Non applicable
Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Eloigner la face avant de l'équipement, des personnes, des matériels sensibles ou des flammes.
Autres informations	:	En toutes circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide – Cet objet est un article.
Couleur	:	Aucune donnée disponible
Odeur	:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Température d’auto inflammation de la poudre balistique : supérieure à 200°C.
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Danger d'incendie ou de projection.
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une manipulation et un entreposage adaptés n’exposent à aucune réaction dangereuse.

10.2. Stabilité chimique

Une manipulation et un entreposage adaptés n’exposent à aucune réaction dangereuse.

Stabilité à la chute : Absence de réaction pyrotechnique lors de chutes hors emballages : 1m sur sol bétonnée

Sensibilité à l'électricité statique : Protection intrinsèque

Sensibilité aux vibrations : Sans objet

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Substances acides, substances alcalines

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Une utilisation conforme des produits élimine tout risque sanitaire.

Les articles contiennent des composants pyrotechniques hermétiquement fermés à l'environnement. Dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation, y compris en cas d'élimination conforme, ces composants ne peuvent pas être libérés.

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	:	Non classé
Toxicité aiguë	:	Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

11.1. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Une utilisation conforme des produits écarte tout danger pour l'environnement.

Les articles contiennent des composants pyrotechniques hermétiquement fermés à l'environnement. Dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation, y compris en cas d'élimination conforme, ces composants ne peuvent pas être libérés.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Le MONOPIST doit être déclenché en prenant les mêmes mesures de sécurité qu’en utilisation, avec mise à feu dans le protecteur métallique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pour la métropole Française UNIQUEMENT : Ce produit n'est pas classé au transport - Certificat de classement en 1.4S INERIS N° DCE-09-104662-02471A PNEO/GBE-AgA 312/18 (1.4S pour les pays ne reconnaissant pas la mise hors classe 1).

14.1. Numéro ONU ou numéro d’identification

Ce produit n'est pas classé au transport - Pour la métropole Française UNIQUEMENT

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Ce produit n'est pas classé au transport - Pour la métropole Française UNIQUEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas classé au transport - Pour la métropole Française UNIQUEMENT

14.4. Groupe d’emballage

Ce produit n'est pas classé au transport - Pour la métropole Française UNIQUEMENT

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l’utilisateur

Ce produit n'est pas classé au transport - Pour la métropole Française UNIQUEMENT

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d’environnement

Réglementations UE

Contient une(des) substance(s) de la liste candidate REACH : Lead styphnate (EC 239-290-0, CAS 15245-44-0)

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Révisions : Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Expl. 1.4	Explosifs, division 1.4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, Catégorie 2
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
Unst. Expl	Explosifs, Explosifs instables
H200	Explosif instable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H360Df	Peut nuire au foetus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conformité produit :
Directive 2011/65/UE et Directive 20113/29/UE
Norme NF EN 16263
Attestation N°0080.P1.17.0097

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l’environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit